

Lettre

GARANTIE SENSA

Sensa | Protected Granite

SENSA
15 ANS
GARANTIE



PROTECTED GRANITE

Lettre de Garantie

CONCEPT

SENSA® est une gamme de granits sélectionnés d'une qualité exceptionnelle et bénéficiant d'une protection spéciale contre les taches.

À la beauté naturelle du granit, nous avons joint la technologie dernier cri afin d'améliorer les prestations du produit sans modifier son aspect ni son toucher, grâce à un traitement invisible. Beauté et fonctionnalité réunies en un seul produit.

De plus, le produit ne se détériore pas avec le temps et ne requiert aucun traitement ultérieur. Grâce à la protection Senguard®, votre granit conservera son aspect d'origine jour après jour.

TRAITEMENT SENSEA®

Les Granits SENSEA® reçoivent un traitement de protection afin de réduire l'absorption et d'augmenter ainsi la résistance aux taches du matériau. Le traitement n'est pas une préparation isolante et il se lie à la surface du granit de manière différente des isolants conventionnels.

Le traitement, à la différence des produits isolants, permet au granit de respirer, car il pénètre et se fixe dans la structure de la pierre en préservant ainsi sa couleur et sa beauté naturelle.

AVANTAGES DU TRAITEMENT

- Imperméable à l'eau et à l'huile
- Invisible
- Pas d'autre isolation à prévoir après l'application initiale
- Liaison chimique à la pierre qui lui permet de respirer
- Grande longévité
- Insensible aux produits de nettoyage habituels
- Ne se détériore pas même s'il est exposé aux rayons UV
- Le traitement supporte des températures jusqu'à 300°C

PRÉCAUTIONS

- Ne pas déposer des objets très chauds directement sur le plan de travail. L'utilisation de dessous-de-plat est recommandée afin d'éviter de marquer la pierre.
- En cas d'écoulements sur le plan de travail, sécher le plus vite possible.
- Éviter de couper directement sur le plan de travail, cela risquerait de provoquer des rayures.
- Éviter d'utiliser des ustensiles de nettoyage très abrasifs tels que les tampons à récure métalliques et frotter la surface avec délicatesse afin d'éviter les rayures.
- Ne pas utiliser des produits de nettoyage très acides ou très basiques susceptibles d'endommager la surface.

ENTRETIEN

Le traitement SENSEA® réduit l'entretien de la pierre à son strict minimum et lui procure une résistance élevée aux taches. Pour conserver la surface comme neuve, il convient de la nettoyer régulièrement en utilisant quelques gouttes d'un produit de nettoyage neutre ou un liquide vaisselle doux.

Les meilleurs résultats sont obtenus en nettoyant à l'aide d'un chiffon humidifié avec de l'eau tiède et en frottant doucement afin d'éviter l'abrasion superficielle. Après le nettoyage, il convient de rincer à l'eau et de sécher la surface.

CERTIFICAT DE GARANTIE

COSENTINO, S.A.U. offre une garantie au propriétaire enregistré du produit SENSEA® installé, contre tous défauts de fabrication mécaniques, et ce pendant une période de QUINZE (15) ANS à partir de la date d'achat. Veuillez conserver la facture d'achat.

Ce certificat de garantie ne sera valable que si le client s'est enregistré dans les 60 jours suivant l'achat de ce produit, comme précisé au paragraphe correspondant, et qu'il présente la facture d'achat originale, ou le récépissé de vente (indiquant la date de la vente et le nom de l'installateur du produit), tout en mettant le produit défectueux à la disposition de COSENTINO, S.A.U.

Pour que la garantie soit effective, il faut l'activer sur le site web : <http://warranty.cosentino.com>

COSENTINO, S.A.U. se réserve le droit de ne pas offrir ce service de garantie gratuit si les conditions indiquées dans le paragraphe ci-dessus ne sont pas respectées ou si les informations fournies par le client sont fausses, incomplètes ou illisibles.

QUELS CAS SONT INCLUS DANS LA GARANTIE?

L'obligation de COSENTINO, S.A.U., de remplacer un produit défectueux pendant une période de QUINZE (15) ans, selon les termes et conditions précisées dans la présente, avec un produit possédant les mêmes caractéristiques (type de granit, épaisseur etc.) que le produit acheté par le client. Cependant, si la couleur du produit a été déclassée, celui-ci sera remplacé, si possible, par une couleur similaire.

Cette garantie couvre les surfaces en granit de SENSEA® installées au domicile du consommateur (ou dans sa propriété servant à un autre usage que résidence). Cependant, les utilisations en dallage, pavage et usages similaires ne sont pas couvertes par la présente garantie. Il est important que le choix de la couleur et de la finition soient

final avant que l'accord d'achat soit conclu, car les changements de couleur ultérieurs ne sont pas pris en compte par la présente garantie.

Ce certificat de garantie est, dans tous les cas, assujéti au strict respect des instructions d'utilisation et d'entretien du produit SENSEA® par le client, spécifiées dans le Manuel du produit, mis à disposition du client lors de l'achat du produit chez le revendeur ou sur le site Internet : www.sensabycosentino.com

QUELS CAS SONT EXCLUS DE LA GARANTIE ?

Les problèmes causés par un défaut de finition/fabrication du produit, par une méthode d'installation inappropriée, ou par toute autre modification ou manipulation du produit original SENSEA®, telles que des variations de couleur, des impacts thermiques ou un traitement chimique inapproprié, comme une application d'acide, d'acide nitrique, de produit d'étanchéité différent de SENSEA® etc., effectuée par des tiers n'appartenant pas à COSENTINO, S.A.U.

Les dommages découlant d'une mauvaise utilisation, y compris mais non limités à (i) l'utilisation du produit à des fins pour lesquelles il n'est pas conçu, (ii) l'installation ou l'utilisation du produit d'une manière ne respectant pas les réglementations techniques ou de sécurité applicables, par un tiers qui n'appartient pas à COSENTINO, S.A.U. (iii) le non-respect des instructions du Manuel du produit (en particulier en ce qui concerne l'exposition aux taches contenue dans le Tableau des taches du Manuel); et (iv) les dommages mécaniques causés par le propriétaire, tels que, par exemple, les fêlures et crevasses visibles, ainsi que les rayures importantes, sur la surface polie.

Les catastrophes naturelles, les dommages causés par une interaction avec d'autres produits, une exposition irrégulière du produit à des conditions climatiques extrêmes, ou toute autre cause en dehors du contrôle de COSENTINO, S.A.U.

Tous dommages ou dépenses consécutifs ou imprévus, en dehors du produit lui-même, y compris, à titre informatif, mais pas limité aux dommages à d'autres produits, installations ou réparations complémentaires ou supplémentaires en rapport avec la plomberie, l'électricité ou la maçonnerie pouvant être nécessaires pour réparer ou remplacer le produit SENSEA® couvert par la présente garantie, sont expressément exclus de la présente garantie et resteront la responsabilité exclusive du consommateur.

De la même manière, sont également exclues, les différences entre les échantillons et les photos des produits SENSEA® et le produit réel acheté. En outre, les marques produites par les composants du matériau, et les défauts de polissage sont également exclues, puisque

COSENTINO, S.A.U. ne commercialise pas de produits présentant, pour quelque raison que ce soit, de tels défauts.

La présente garantie perd sa validité en cas de réparations et/ou manipulations du produit sans vérification adéquate par COSENTINO, S.A.U.

La présente garantie ne couvre que le remplacement du produit défectueux par un autre possédant des caractéristiques similaires (type de granit, épaisseur, etc.) au produit acheté par le client. Cependant, si la couleur du produit a été déclassée, celui-ci sera remplacé, si possible, par une couleur similaire.

La garantie Sensa n'est pas transférable.

COMMENT UTILISER CETTE GARANTIE ?

Pour vous inscrire en tant que détenteur de garantie, vous devez activer la garantie sur le site Internet <http://warranty.cosentino.com> Une fois sur ce site, introduisez les coordonnées du fabricant ou du cuisiniste. Nous vous conseillons d'activer votre garantie dès l'enlèvement du produit chez le cuisiniste ou le fabricant. Une fois les données correctement introduites et la garantie activée, vous pouvez en imprimer une copie.

Si vous constatez un défaut sur le produit SENSEA by Cosentino® et que vous souhaitez présenter une réclamation dans le cadre de cette garantie, vous devrez alors en informer, par fax, e-mail et/ou lettre, ou encore par téléphone, en indiquant votre numéro de garantie, le Service Clientèle de COSENTINO, S.A.U.

COSENTINO PARIS

Acticentre N° 1B / ZAC de la Noue-Rousseau 3, rue d'Alembert
91240 Saint-Michel-Sur-Orge (France)

Tel.: +33 (0)1 69 46 53 10

Fax: +33 (0)1 69 46 53 19 / paris@cosentino.com

COSENTINO BELGIUM

Koeweidestraat 44 / 1785 Merchtem (Belgique)

T. +32 (0)52/21.66.73 / F. +32 (0)52/21.81.73

info.be@cosentino.com

SENSA
15 ANS
GARANTIE

Enregistrer la Garantie

Rendez-vous sur <http://warranty.cosentino.com> et procédez comme indiqué pour enregistrer votre garantie Sensa.

- 1** Dans le cadre de gauche, sélectionnez **qui active la garantie**, et dans le cadre de droite **qui a réalisé l'achat**.
- 2** Renseignez les **numéros d'identifiant fournis par le magasin**. Le numéro d'identifiant du marbrier est à inscrire dans le cadre de gauche et celui du cuisiniste dans le cadre de droite.
- 3** Remplissez les **coordonnées du client final** et les **informations à propos du plan de travail**. Il est important que l'adresse email soit renseignée afin de recevoir le justificatif de garantie.
- 4** **Joignez la facture**. Celle-ci **devra inclure** : les coordonnées de l'entreprise qui a réalisé la vente, les coordonnées du client final, la marque du plan de travail, la couleur du plan de travail et la date de la facture.
- 5** Pour finir, Cosentino se conforme à ses obligations de protection de vos données personnelles. Veuillez cocher ces dernières cases pour accepter. **Votre garantie de 15 ans sur votre produit Cosentino est activée !**

1 Soyez le/la bienvenu/e :

- Magasin de cuisines
- Marbrier
- Designer/ architecte d'intérieur
- Utilisateur final

Plan de travail acheté via :

- Promoteur/ Entreprise du bâtiment
- Utilisateur final
- Magasin de cuisines

2 N° d'identifiant du marbrier :

Vérifier ID marbrier

N° d'identifiant du Centre :

Vérifier ID Centre

3

Détail Acheteur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Province :

Téléphone :

Email :

Détails du plan de travail

Marque :

Couleur :

Texture :

Date de la facture :

4 Copie ou photo digitale de la facture:

Sélectionner le fichier